



SRED

Numéro 14
Juin 2003

Notes d'information du

SRED

Service de la recherche en éducation du Département de l'instruction publique de l'Etat de Genève

Orientation et intérêts de la première volée d'élèves soumise au nouveau règlement de maturité gymnasiale¹

Clairette Davaud & Dagmar Hexel

La demande de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGPO), le Service de la recherche en éducation (SRED) a mené en avril 2002 une enquête auprès de la première volée d'élèves inscrite dans les collèges genevois sous le nouveau règlement de maturité (voir l'encadré en page 2). La DGPO souhaitait disposer d'informations et de données sur l'orientation de ces élèves qui allaient terminer leur scolarité en juin 2002. Pour cette enquête, il a été décidé de reprendre un questionnaire élaboré par l'Office de

recherche pédagogique du canton de Berne, questionnaire qui allait selon toute vraisemblance être utilisé dans l'évaluation au niveau national de la nouvelle maturité (EVAMAR), prévue pour le printemps 2003.

Le questionnaire portait sur les choix effectués au collège, sur les intérêts des élèves pour les disciplines scolaires, leur motivation et leur attitude face à l'apprentissage, leur opinion sur l'enseignement, ainsi que sur leurs méthodes de travail. Il était également demandé aux élèves quelle orientation ils en-

visageaient après le collège et s'ils se sentaient bien préparés pour entreprendre des études universitaires ou une autre formation. Quelques modifications ont été apportées à l'instrument bernois² et quelques questions ont été ajoutées pour répondre aux demandes spécifiques de la DGPO.

L'enquête concernait tous les élèves du 4^e degré et la passation a eu lieu en classe, sous la responsabilité d'un enseignant. Le nombre total de questionnaires retenus s'élève à 1062, ce qui représente 79% de la population concernée.

L'orientation des élèves

Les données reflètent la situation à la fin de la 4^e année et ne rendent pas compte de tous les changements qui ont pu intervenir dans le profil des élèves entre le moment de l'inscription et la fin de leurs études au collège.

Etant donné que le questionnaire accordait une place importante aux intérêts des élèves pour les différentes disciplines scolaires, les choix effectués seront mis en relation avec ces

intérêts pour mettre en évidence leur degré de concordance.

Choix à l'entrée en 1^{ère} année

Les langues

L'obligation est faite aux élèves d'étudier une langue nationale en discipline fondamentale, soit l'*allemand* soit l'*italien*. La possibilité de renoncer à l'*allemand* au profit de l'*italien* a été peu saisie.

En effet, 84% des élèves choisissent l'*allemand* alors que l'intérêt pour l'*allemand* est parmi les plus bas et sensiblement plus faible que celui pour l'*italien*.

En 3^e langue³, la majorité des élèves choisissent l'*anglais*. L'*anglais* est à la fois la langue et la discipline pour laquelle les élèves manifestent le plus d'intérêt.

La nouvelle maturité gymnasiale

La nouvelle maturité a été acceptée conjointement par le Conseil fédéral et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) au début de 1995 et ses dispositions figurent dans l'Ordonnance/Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORRM)⁴. La maturité comprend sept disciplines fondamentales qui correspondent à douze enseignements et garantissent une formation de base dans quatre domaines d'études : les *langues*, les *mathématiques et sciences expérimentales*, les *sciences humaines*⁵, les *arts*. Elle comporte en outre une option spécifique, qui donne l'orientation principale au profil de l'élève, et une option complémentaire qui permet à l'élève de renforcer l'orientation donnée par l'option spécifique, en choisissant une discipline du même domaine d'étude, ou de diversifier son parcours de formation. A cela s'ajoutent deux disciplines particulières : *l'éducation physique* et *l'informatique*⁶. La formation gymnasiale comporte enfin un travail de maturité, travail rédigé au cours des deux dernières années d'étude.

La nouvelle maturité gymnasiale supprime les types de maturité tels qu'ils existaient précédemment et intègre dans le cursus gymnasial reconnu au niveau fédéral les disciplines qui caractérisaient à Genève les maturités cantonales économique et artistique.

Les élèves sont donc amenés à faire un certain nombre de choix : en 1^{ère} année, les langues en disciplines fondamentales et en option spécifique, et le niveau, normal ou avancé, pour les *mathématiques* et la *physique*⁷, en 2^e année l'option spécifique (autre que les langues) et, en 3^e année, l'option complémentaire. Ces décisions successives permettent aux élèves de développer des stratégies, en fonction de leurs intérêts et de leurs aptitudes, peut-être de leur estimation de la difficulté de certains parcours, en fonction de logiques familiales ou encore en fonction de leur future orientation universitaire.

Options spécifiques

Les onze options spécifiques proposées à Genève⁸ se répartissent de la manière suivante dans les quatre domaines d'études : six dans le domaine des *langues* dont deux langues anciennes, deux dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales*, une dans le domaine des *sciences humaines et économiques* et deux dans le domaine des *arts*. Dans l'offre d'option spécifique figurent deux disciplines nouvellement introduites dans le cursus gymnasial : *l'espagnol* et *l'économie et droit*.

- grec
- latin
- allemand
- italien
- anglais
- espagnol
- biologie et chimie
- physique et applications des mathématiques
- économie et droit
- arts visuels
- musique

Options complémentaires

Pour l'option complémentaire, les élèves ont le choix entre quatre disciplines du domaine des *mathématiques et sciences expérimentales*, quatre du domaine des *sciences humaines et économiques*, deux du domaine des *arts* ou encore les *sports*. Toutefois, le règlement exclut le choix de la même discipline en option spécifique et complémentaire et, pour ceux qui ont choisi une option spécifique dans le domaine des *arts*, le choix d'une deuxième discipline artistique et des *sports*. Ces restrictions conduisent à une certaine asymétrie dans les possibilités de choix, variant entre huit et onze selon l'option spécifique choisie.

- physique
- chimie
- applications des mathématiques
- biologie
- histoire
- géographie
- philosophie
- économie et droit
- arts visuels
- musique
- sports

Tableau 1 : Choix de la 3^e langue en discipline fondamentale⁹

anglais	872 élèves	82.7%
latin	109 élèves	10.3%
italien	39 élèves	3.7%
allemand	35 élèves	3.3%

La combinaison *allemand/anglais* est de loin la plus fréquente (71%); les combinaisons *italien/anglais* et *allemand/latin* concernent respectivement 12% et 10% des élèves.

Les dispositions cantonales de la maturité gymnasiale offrent la possibilité, en discipline fondamentale, d'étudier les langues à un niveau « approfondissement ». Les élèves qui suivent l'enseignement approfondi sont regroupés avec les élèves d'option spécifique (mêmes cours et

même nombre d'heures d'enseignement). Seul l'approfondissement en *anglais* est suivi par un nombre d'élèves relativement important (16% de ceux qui étudient l'*anglais*)¹⁰.

Contrairement aux autres options spécifiques, les options « langues » commencent en 1^{ère} année. Elles sont choisies par 40% des élèves. L'orientation *langues modernes* compte 267 élèves, soit le 25% de la volée. L'*espagnol* est très largement choisi pour donner cette orientation au profil de l'élève.

L'orientation *langues anciennes* (15% de la volée) se divise en une orientation *2 langues anciennes*, qui accueille 3% des élèves et une orientation *1 langue ancienne / 1 langue moderne* qui accueille 12% des élèves (18 élèves étudient le *grec* seulement).

Les élèves qui ont choisi l'*espagnol* et l'*italien* ont un intérêt très élevé pour ces langues, alors que l'intérêt des élèves qui ont choisi le *latin* est comparativement bas.

Tableau 2 : Choix de langue en option spécifique

option spécifique	nombre d'élèves	%
espagnol	158	14.9
anglais*	123	11.6
italien*	53	5.0
grec	51	4.8
latin*	32	3.0
allemand*	5	0.5
total OS langues	422	40
total OS non langues	640	60

* Il faut rappeler que ces langues peuvent être choisies en discipline fondamentale, niveau normal ou approfondi.

Si l'on considère les choix de langues en disciplines fondamentales et en option spécifique, on constate que, pour cette première volée, 12% des élèves renoncent totalement à l'*allemand* et 6% n'ont pas l'*anglais* dans leur profil.

Le niveau de mathématiques

Dans le cadre du nouveau règlement de maturité, tous les élèves peuvent suivre l'enseignement des mathématiques à un niveau normal ou à un niveau avancé. Pour l'ensemble de la population, un peu plus du

quart des élèves (27%) suivent les mathématiques à un niveau avancé. La proportion varie fortement selon le profil d'étude déterminé par l'option spécifique.

Tableau 3 : Niveau avancé de mathématiques par profil d'étude

profil	niveau avancé de mathématiques		nombre total d'élèves
	N	%	
mathématiques et sciences expérimentales	175	51.0	343
orientation 2 langues anciennes	16	(50.0)	32
orientation 1 langue ancienne, 1 langue moderne	26	22.6	115
sciences humaines et économiques	38	17.8	214
arts	9	11.1	81
orientation 3 langues modernes	20	7.5	267
total	284	27.0	1052

De plus, dans le domaine *mathématiques et sciences expérimentales*, la proportion d'élèves est très différente selon les options spécifiques : 89% des élèves de l'option *physique et applications des mathématiques* suivent le niveau avancé de *mathématiques*, alors qu'ils ne sont que 38% de l'option *biologie et chimie*.

Choix en 2^e année

Les élèves qui n'ont pas défini leur orientation en 1^{ère} année déjà par une 4^e langue choisissent,

en 2^e année, l'option spécifique qui va donner l'accent principal à leur parcours de formation.

343 élèves (32%) choisissent une option spécifique dans le domaine *mathématiques et sciences expérimentales*. L'option *biologie et chimie* (256 élèves) est nettement plus choisie que l'option *physique et applications des mathématiques* (87 élèves). 215 élèves (20%) choisissent l'option spécifique *économie et droit*, disciplines qui précédemment n'étaient enseignées que dans

le cadre de la maturité économique cantonale. En tant que disciplines du cursus gymnasial, elles attirent un peu plus d'élèves. 82 élèves (8%) choisissent une option dans le domaine des *arts* (65 *arts visuels*, 17 *musique*). Bien que maintenant également reconnue au niveau fédéral, cette dernière orientation ne séduit pas une proportion plus importante d'élèves que l'ancienne section artistique cantonale.

Graphique 1 : Ensemble des options spécifiques

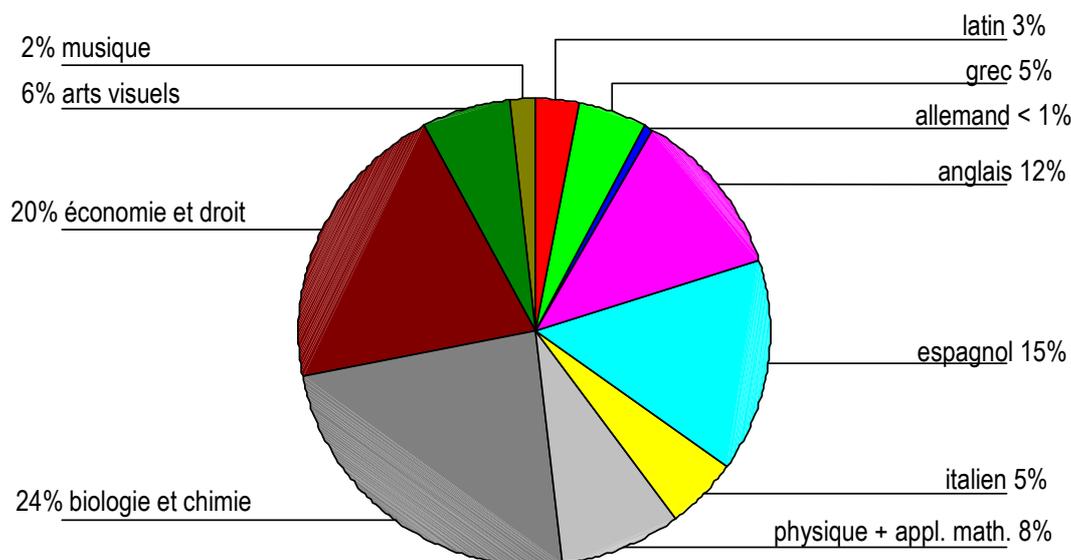


Tableau 4 : Choix de l'option complémentaire

domaines	option complémentaire	N	%
<i>mathématiques et sciences expérimentales</i>	physique	115	10.8
	biologie	65	6.1
	applications des mathématiques	46	4.3
	chimie	42	4.0
<i>sciences humaines et économiques</i>	histoire*	146	13.7
	philosophie	122	11.5
	économie et droit	97	9.1
	géographie	88	8.3
<i>arts</i>	arts visuels	164	15.4
	musique	19	1.8
	sports	129	12.1

* Pour 21 élèves (2%) qui ont indiqué *sciences humaines*, il n'a pas été possible de déterminer la discipline dans laquelle leur option complémentaire allait être validée.

L'intérêt des élèves pour l'option spécifique choisie est toujours élevé mais on constate des différences significatives selon les disciplines. Il est le plus élevé chez les élèves qui ont choisi les disciplines artistiques, un peu moins élevé chez ceux qui ont choisi les langues modernes et intervient le moins chez les élèves qui ont choisi les options *physique et applications des mathématiques et latin*. Pour ces dernières options, d'autres facteurs co-déterminent plus fortement les choix.

Le choix de l'option *biologie et chimie* repose avant tout sur l'intérêt élevé pour la *biologie*. La *biologie* est par ailleurs la discipline du domaine des *mathématiques et sciences expérimentales* qui intéresse le plus les filles. C'est l'option « jumelée » où l'écart de l'intérêt pour l'une et l'autre des disciplines est le plus important, bien que la question de l'opportunité d'associer deux disciplines dans une option a aussi été soulevée par les élèves pour les options *physique et*

applications des mathématiques et économie et droit.

Choix en 3^e année

En 3^e année, les élèves choisissent leur option complémentaire. Elle leur permet soit de renforcer l'orientation donnée par l'option spécifique, soit de diversifier leur parcours de formation.

Parmi les disciplines offertes en option complémentaire, certaines pouvaient déjà être choisies en option spécifique, ce que les élèves les plus intéressés ont généralement fait. D'autres, comme l'*histoire*, la *philosophie* et la *géographie*, pour lesquelles tous les élèves ont un grand intérêt, peuvent être étudiées en discipline fondamentale ; dans ce cas, on constate que l'intérêt des élèves qui choisissent ces disciplines en option complémentaire est systématiquement plus élevé que celui des élèves qui les étudient en discipline fondamentale. L'option *arts visuels* est le complément de formation le plus choisi. Les élèves ont manifestement un grand intérêt

pour cette discipline mais n'ont pas souhaité qu'elle définisse leur profil de formation. Le cas de la *physique* est un peu différent. Les élèves qui l'ont choisie le font moins par intérêt que pour compléter une orientation dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales*. Le choix des *sports* enfin donne aux élèves la possibilité de maintenir cette discipline jusqu'à la fin de leur scolarité au collège.

Tous les collèges ne sont pas en mesure de proposer l'ensemble des options et la prise en compte du choix des élèves nécessite de nombreux aménagements, qui trouvent notamment une solution par l'organisation des collèges en régions. Il est probable que l'absence d'une offre dans un collège donné ait une incidence sur le choix des élèves.

Les parcours de formation

En fin de 4^e année, nous comptons 304 configurations différentes, en tenant compte des niveaux d'approfondissement pour les langues en

disciplines fondamentales. Il y a 161 configurations uniques (propres à un élève). Une seule est relativement fréquente, commune à 60 élèves (option spécifique *biologie/chimie*, disciplines fondamentales *allemand* et *anglais*, option complémentaire *physique*). Si l'on tient compte en plus du niveau de *mathématiques*, nous

obtenons 366 configurations différentes. Cette première volée d'élèves soumise au nouveau règlement de maturité a donc largement profité des différentes possibilités de choix, même si certaines configurations sont pratiquement identiques (*allemand* en langue nationale et *italien* en 3^e langue ou l'inverse, *latin* en discipline

fondamentale et *anglais* en option spécifique ou l'inverse) et bon nombre d'autres ne se distinguent que par l'option complémentaire. A partir des configurations détaillées, il est possible d'opérer des regroupements, notamment par orientation (langues et option spécifique) et par domaine d'option complémentaire.

Tableau 5 : Regroupement des parcours de formation

orientation	option complémentaire (par domaine)					total
	<i>mathématiques et sciences expérimentales</i>	<i>sciences humaines et économiques</i>	<i>arts</i>	<i>sports</i>		
2 langues anciennes	11	17	2	2		32
langue ancienne/ langue moderne	21 (18.4%)	69 (60.5%)	17 (14.9%)	7 (6.1%)		114 (100%)
2 langues modernes	44 (16.2%)	122 (45.0%)	75 (27.2%)	30 (11.1%)		271 (100%)
mathématiques et sciences expérim.	141 (41.2%)	100 (29.2%)	56 (16.4%)	45 (13.2%)		342 (100%)
économie et droit	28 (13.1%)	108 (50.5%)	33 (15.4%)	45 (21.0%)		214 (100%)
arts	23	61	*	*		84
total	268 (25.4%)	477 (45.1%)	183 (17.3%)	129 (12.2%)		1057 (100%)

* Combinaison impossible.

« L'option complémentaire permet à l'élève de renforcer l'orientation donnée par l'option spécifique par le choix d'une discipline du même domaine d'étude ou de diversifier son parcours scolaire »¹¹. Pour les élèves dont le profil est caractérisé par une option spécifique dans le domaine des *langues*, des *arts* ou encore par l'option *économie et droit*, le choix d'une option complémentaire dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales* peut être considéré comme une diversification du profil d'études. Il concerne moins de 20% des élèves de ces trois profils. De même, le choix d'une option complémentaire dans le domaine des *sciences humaines et économiques*, des *arts* ou

encore le choix des *sports* peut être considéré comme une diversification d'un profil caractérisé par une option spécifique dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales*. Il est fait par environ 60% des élèves de ce profil.

L'idée de renforcement n'apparaît clairement que pour les élèves qui ont une option spécifique dans le domaine des *mathématiques et des sciences expérimentales* et qui choisissent une option complémentaire dans le même domaine. C'est le cas pour 40% des élèves de ce profil. Si l'on compare l'orientation dans le domaine des *mathématiques et des sciences expérimentales* à celle des années précédentes, on

constate que la proportion d'élèves qui ont choisi une option spécifique dans ce domaine est assez semblable à celle de la section scientifique (environ 30% de la volée) ; elle diminue de plus de la moitié si on considère les élèves qui ont les deux options, spécifique et complémentaire, dans ce domaine et encore une fois de la moitié si l'on tient compte du niveau avancé de *mathématiques*. Un nombre restreint d'élèves (38) ont choisi l'option complémentaire seulement dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales* et l'ont couplée avec un niveau avancé de *mathématiques*.

Il s'avère plus difficile de définir ce qui pourrait être

considéré comme renforcement des profils *langues, arts*, voire même de l'option spécifique *économie et droit*. On constate cependant une certaine concentration des choix sur les disciplines du domaine des *sciences humaines et économiques*, comme si, pour les élèves, elles complétaient le plus logiquement ces profils.

Modification des choix

Dans leurs commentaires, les élèves disent apprécier les possibilités de choix qui leur sont offerts par la nouvelle maturité, mais il s'avère que les choix initiaux sont souvent remis en question. On relève en effet qu'un cinquième des élèves a changé son option spécifique entre le moment de l'inscription au collège et la 2^e année, moment où débute l'enseignement des options spécifiques autres que les langues. La difficulté de bien choisir se confirme quand on

demande aux élèves s'ils pensent avoir fait le bon choix : *si c'était à refaire*, un élève sur cinq modifierait son option spécifique et un élève sur quatre son option complémentaire. Le décalage dans le début des options permet actuellement à un certain nombre d'élèves de s'essayer pendant un an à une troisième langue étrangère avant de faire un choix définitif. Pour les options du domaine *mathématiques et sciences expérimentales*, et pour *l'économie et droit*, la confirmation ou le changement du choix initial peut se faire sur la base d'une expérience acquise dans les disciplines fondamentales en 1^{ère} année. Les nouvelles dispositions à l'étude, à savoir un début de toutes les options spécifiques en 1^{ère} année du collège, rééquilibreraient la durée d'enseignement des différentes options, mais supprimeraient ce temps d'essai et d'ajustement.

Le travail de maturité

Le travail de maturité est une innovation importante introduite par le nouveau règlement. Lié à l'objectif de transdisciplinarité, il doit permettre à l'élève d'acquérir une méthode de travail ainsi que de « développer son autonomie et ses facultés de synthèse dans l'approche personnelle d'un sujet qu'il a choisi »¹². Les élèves accueillent assez favorablement ce travail, mais critiquent ses conditions de réalisation, notamment son encadrement, l'absence d'une véritable évaluation chiffrée qui entrerait dans la moyenne de maturité, ainsi que son statut de « passeport » pour les examens de maturité. Notre enquête ne permet pas de dire dans quelle mesure, de par le sujet traité, ce travail se positionne dans le jeu de renforcement-diversification du profil de formation.

L'effet de la « réalisation d'intérêts » des élèves

L'enquête bernoise avançait l'hypothèse que la meilleure prise en compte des intérêts individuels renforcerait la motivation scolaire, l'engagement dans l'apprentissage, l'attitude et le comportement face à l'apprentissage et, en fin de compte, la réussite scolaire.

L'intérêt pour les disciplines choisies (option spécifique, langue nationale, 3^e langue et option complémentaire) est en moyenne plus élevé que celui pour les disciplines non choisies dans les mêmes ensembles. Toutefois, les disciplines choisies ne sont pas forcément celles pour lesquelles les élèves manifestent l'intérêt le plus élevé. Les intérêts des élèves sont en effet rarement exclusifs (les plus typés se trouvent dans

le domaine des *arts*), ils sont souvent multiples et peuvent même entrer en concurrence. D'autres raisons que l'intérêt doivent donc intervenir dans les choix. La présente recherche ne permet pas de mettre en évidence la part de ces autres déterminants. Cet aspect sera abordé dans l'enquête nationale (EVAMAR), mais pourrait probablement encore mieux être saisi par une enquête qualitative.

Comme attendu, la « réalisation d'intérêts » (définie comme la somme des intérêts pour la partie spécifique du curriculum de l'élève) influence de manière positive certaines des caractéristiques mesurées, notamment la satisfaction des élèves avec les choix effectués, l'intérêt

général pour l'école et la motivation intrinsèque, le bien-être au collège, la perception des relations entre élèves et entre enseignants et élèves, ainsi que la perception des objectifs atteints. Toutefois, les corrélations sont faibles, parfois même très faibles, ce qui indique que la concordance entre intérêts et matières choisies n'explique à elle seule qu'une petite partie de la variabilité de ces caractéristiques.

Nous ne disposons pas, à Genève, de données correspondantes sur l'ancien système. Notamment, nous ne savons pas comment intervenait, antérieurement, l'intérêt des élèves dans le choix d'une section et quel aurait été le lien entre l'intérêt pour la partie spécifi-

que du curriculum, c'est-à-dire pour les disciplines propres à une section, et les différentes

caractéristiques mesurées par cette étude. Par conséquent, les résultats obtenus ne peuvent

pas être interprétés en termes d'amélioration apportée par les nouvelles dispositions.

Après le collège

Le certificat de maturité obtenu, la grande majorité des élèves a l'intention de poursuivre ses études à l'université ou à l'École polytechnique fédérale, quelquefois après une année d'interruption. Seul un élève sur dix envisage d'emprunter une voie de formation différente (la proportion est nettement plus élevée, 28%, pour les élèves qui ont une option spécifique dans le domaine des *arts*). Environ 60% des élèves ont déjà choisi leur domaine d'études universitaires¹³. Leurs choix se portent de préférence, mais pas exclusivement, sur les facultés universitaires auxquelles leur profil de formation les prépare. C'est particulièrement le cas pour les élèves qui ont l'option spécifique *économie et droit* et qui s'orientent pour la moitié vers les sciences économiques et sociales et pour un quart en droit, et pour ceux qui ont un profil renforcé dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales* (option spécifique + option complémentaire) et qui choisissent un domaine d'études scientifique ou la médecine.

En ce qui concerne la préparation générale aux études universitaires, une petite moitié des élèves (48%) se sent bien ou plutôt bien préparée pour la plupart des voies d'études universitaires. La proportion d'élèves qui se sentent bien préparés aux études universitaires choisies est plus élevée (59%). Ce sont à nouveau les élèves de l'option spécifique *économie et droit* et les élèves qui ont un profil renforcé dans

le domaine *mathématiques et sciences expérimentales* et le niveau de *mathématiques* avancé qui estiment être le mieux préparés. Il reste par conséquent un nombre non négligeable d'élèves indécis et d'élèves qui se sentent mal ou plutôt mal préparés.

La réorganisation profonde de la maturité gymnasiale a effacé les distinctions entre filières et modifié les profils de formation, mais les relations entre les nouveaux profils de formation au collège et les choix d'orientation universitaire sont assez semblables à celles observées les années précédentes. Pour saisir de manière plus précise les effets de la nouvelle maturité sur l'enseignement supérieur, il sera nécessaire d'observer les réorientations, réussites et échecs des étudiants en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur en les comparant aux volées précédentes. ■

dénomination que nous utiliserons par la suite.

⁶ Ainsi que l'anglais de base pour l'élève qui n'a pas l'anglais en discipline fondamentale ou en option spécifique.

⁷ L'information sur le choix des arts visuels ou de la musique en discipline fondamentale en 1^{ère} et en 2^e année n'a pas été saisie par ce questionnaire.

⁸ Le russe, la connaissance des religions, la psychologie et la pédagogie ne sont pas proposés à Genève.

⁹ Dans ce tableau comme dans d'autres, les totaux peuvent différer de 1062 en raison de données manquantes.

¹⁰ Au collège et école de commerce André-Chavanne, quelques élèves de cette première volée ont suivi une filière bilingue français/anglais ; on peut supposer qu'ils ont suivi le niveau approfondissement en anglais.

¹¹ Département de l'instruction publique (sans date). *La maturité gymnasiale. Brochure d'information à l'intention des élèves en vue de leur inscription au Collège de Genève*. Genève : DIP.

¹² Département de l'instruction publique (2002). *Après la scolarité obligatoire. Edition 02/03*. Genève : DIP. p. 60.

¹³ Il s'agit d'intentions déclarées au moment de la passation du questionnaire et non d'orientations effectives.

¹ Cette note est un résumé du rapport : C. Davaud & D. Hexel (2003). *La nouvelle maturité gymnasiale. Orientation et intérêts des élèves de 4^e*. Genève : SRED.

² Bien qu'il existait une version française du questionnaire, l'instrument utilisé à Genève a été partiellement retraduit à partir de la version en langue allemande.

³ Le français est considéré comme 1^{ère} langue.

⁴ CDIP. *Ordonnance du Conseil fédéral/Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale des 16 janvier/15 février 1995* (<http://www.cdip.ch/>, sous *documents juridiques, recueil de bases légales*, point 4.3.1.1 : *règlements de reconnaissance*, document pdf).

⁵ D'autres textes parlent du domaine *sciences humaines et économiques*. C'est la

Informations complémentaires :

clairette.davaud@etat.ge.ch
dagmar.hexel@etat.ge.ch

SRED

Service de la recherche en éducation
12, quai du Rhône, 1205 Genève
Tél. (+41) 022 327 57 11
Fax (+41) 022 327 57 18
Site internet :
<http://www.geneve.ch/sred>